CARRELAGE INSTALLÉ SUR SOUS-PLANCHERS DE BOIS SELON LA MÉTHODE À COUCHE MINCE– ENDROITS SECS 313F-2016-2017

SUPPORTS ADÉQUATS

- Les systèmes de plancher de béton sur lesquels seront installés les carrelages doivent être conformes au Code national du bâtiment 2015 et aux règlements locaux en vigueur pour les bâtiments, en tenant compte des charges inertes et dynamiques totales anticipées.

MATÉRIAUX

- CARREAUX
- COUCHE DE LIAISON — Ciment-colle au latex (norme minimale applicable ANSI A118.4 ou ISO13007- C2S1P1) ou mortier modifié à base d'émulsion époxy (norme minimale applicable ANSI A118.8) ou mortier d'encollage époxyde à 100% de solides (norme minimale applicable ANSI A118.3 ou ISO13007- R1)
- COULIS - À l'intérieur : Ciment Portland commercial ordinaire, coulis de ciment au latex (norme minimale acceptable ANSI A118.6 ou ISO13007- CG1), coulis époxyde (norme minimale acceptable ANSI A118.3 ou ISO 13007-RG) ou coulis prêt à l'emploi.

DÉTAIL A – INSTALLATION AVEC CIMENT-COLLE EN COUCHE MINCE SUR CONTREPLAQUÉ

Sous-planchers adéquats : contreplaqué en sapin de Douglas (ACNOR O121), contreplaqué en bois résineux canadien (ACNOR O151), contreplaqué en peuplier (ACNOR O153), panneau de construction ou panneau de particules orientées. Les solives doivent être espacées de 406 mm c. à c. Installer les deux épaisseurs de contreplaqué côté lisse vers le haut, en orientant le sens du grain perpendiculairement aux solives. S'assurer que les panneaux de la couche du haut sont espacés de 6 mm les uns des autres et qu'ils sont décalés de 50 % par rapport aux panneaux du dessous. Sous-plancher : utiliser uniquement du sapin Douglas catégorie Sélect approuvé pour l'extérieur, de 16 mm d'épaisseur ou plus, à face comprimée et répondant aux normes CSA-0121. Fixer la sous-finition au moyen de vis de 30 mm espacées de 150 mm c.à c. autour du périmètre et de 200 mm dans le reste du panneau. Les vis doivent traverser l'épaisseur totale de l'assemblage, sans pénétrer dans les solives, les croix de St-André ou les cales. Utiliser suffisamment d'agent liant pour assurer un contact uniforme d'au moins 80 % afin de supporter adéquatement les carreaux. Installer les carreaux en appuyant fermement sur ceux-ci dans un mouvement de va-et-vient. Laisser sécher complètement la couche de liaison. Appliquer le coulis en le tassant dans les joints jusqu'à ce qu'ils soient bien remplis, puis enlever l'excès de coulis et nettoyer.

A

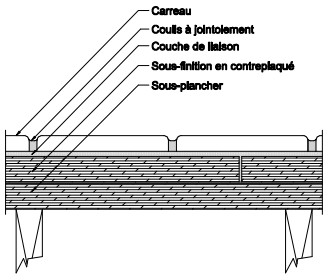

DÉTAIL B – INSTALLATION AVEC CIMENT-COLLE EN COUCHE MINCE SUR PANNEAUX D'APPUI

Sous-planchers adéquats : contreplaqué en sapin de Douglas (ACNOR O121), contreplaqué en bois résineux canadien (ACNOR O151), contreplaqué en peuplier (ACNOR O153), panneau de construction ou panneau de particules orientées. Sous-finition :Panneau cimentaire d'au moins 13 mm d'épaisseur, ou panneau d'appui renforcé d'un mat de fibre de verre, ou panneau de fibrociment d'une épaisseur nominale de 11 mm conforme à la norme ASTM C1288 encastré dans une couche de ciment-colle à base de latex (norme minimale acceptable ANSI A118.4 ou ISO13007- C2) et espacé de 3 mm. Fixer la sous-finition au sous-plancher sous-jacent à l'aide de vis galvanisées de 30 mm disposées à tous les 200 mm c. à c. dans tous les sens sur l'ensemble des panneaux.

Ne pas fraiser les vis dans les panneaux d'appui renforcé d'un mat de fibre de verre. Traiter les joints de dilatation selon les directives du fabricant. Appliquer la couche de liaison en prenant soin de remplir les espaces vides entre les panneaux. Installer les carreaux tandis que le produit est encore humide et collant Employer suffisamment d'agent liant pour assurer un contact minimal de 80 % à l'endos des carreaux. Bien répartir le contact afin d'assurer un appui complet. Installer les carreaux en appuyant fermement sur ceux-ci dans un mouvement de va-et- vient. Laisser murir la couche de liaison. Appliquer le coulis en le tassant dans les joints jusqu'à ce qu'ils soient bien remplis, puis enlever l'excès de coulis et nettoyer.

B

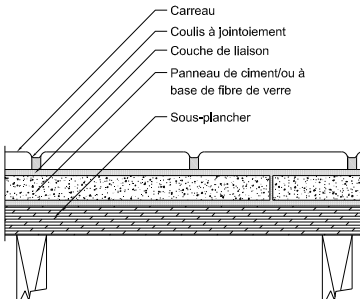

DÉTAIL C – INSTALLATION SUR LIT DE MORTIER ET MEMBRANE DE DÉSOLIDARISATION NON-ADHÉRÉE

Installer la pellicule de polyéthylène, la latte métallique galvanisée, le lit de mortier de 32 mm d'épaisseur (se référer au Guide de Spécification, Section « Mélanges » 2.8.2.5) ainsi que le carrelage selon la méthode 314F-2016-2017. La tolérance de planéité de la surface ne doit pas excéder 6 mm sur 3 000 mm, ou 2 mm sur 300 mm.

À suivre - page suivante

C

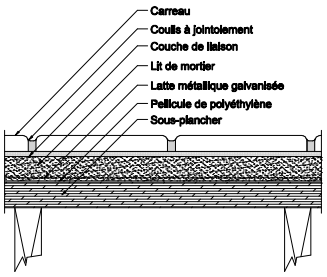

DÉTAIL D – CARRELAGE INSTALLÉ SUR SOUS-PLANCHERS DE BOIS SELON LA MÉTHODE À COUCHE MINCE– ENDROITS SECS

D

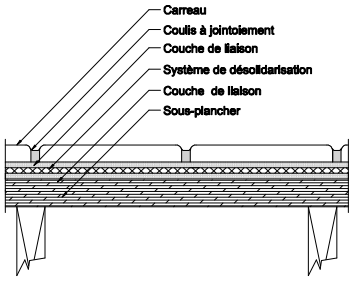

SOUS-PLANCHERS ADÉQUATS

Pour les solives espacées de 406 mm c. à c. : contreplaqué en sapin de Douglas d'au moins 15 mm d'épaisseur, contreplaqué de résineux canadiens, contreplaqué de peuplier, panneau de construction ou panneau de particules orientées. Pour les charpentes constituées de solives ou de soliveaux en forme de « I » espacés de 480 mm c. à c. : sous-plancher d'au moins 20 mm d'épaisseur, conforme aux normes CSA indiquées précédemment. Pour les charpentes constituées de solives ou de soliveaux en forme de «I » espacés de 600 mm c. à c., le sous- plancher doit comporter une base de 20 mm minimum d'épaisseur recouverte d'un contreplaqué additionnel de 10 mm minimum d'épaisseur conforme à la norme CSA 0121 ou d'un panneau de particules orientées conforme à la norme CSA 0437.0 ou CSA 0325.0, avec un espacement de 3 mm entre les feuilles. Les vis employées doivent passer à travers l'épaisseur totale de l'assemblage sans toutefois pénétrer dans les solives, les croix de St-André ou les cales. Installer la membrane de désolidarisation adhérée selon les directives du fabricant. Employer suffisamment d'agent liant pour assurer un contact minimal de 80 % avec les carreaux. Le contact doit être uniformément distribué afin d'assurer le plein support du car- relage. Installer les carreaux en appuyant fermement sur ceux-ci dans un mouvement de va-et-vient. Laisser murir la couche de liaison. Appliquer le coulis en le tassant dans les joints jusqu'à ce qu'ils soient bien remplis, puis enlever l'excès de coulis et nettoyer.

Les systèmes de plancher où seront installés les carrelages, incluant la charpente et les panneaux servant d'appui au carrelage doivent être en conformité avec le Code national du bâtiment 2015 et les règlements locaux en vigueur pour les bâtiments en tenant compte des charges inertes et dynamiques totales anticipées. Les systèmes de chauffages intégrés doivent être installés sur les systèmes de désolidarisation, selon les directives du fabricant. Consulter le glossaire pour connaître la définition du terme « système de désolidarisation ».

RESTRICTIONS

- Pour une installation sur sols intérieurs dans les endroits secs à usage résidentiel ou commercial à circulation légère seulement.
- Les panneaux de copeaux, panneaux de particules et autres produits similaires ne devraient pas être employés comme sous-plancher ou sous-finition.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Selon certaines pratiques locales, des lattes métalliques expansées sont fixées directement au sous-plancher de contreplaqué. Cette méthode est acceptable pourvu que deux épaisseurs de contreplaqué soient installées tel que décrit au Détail A ci-devant et que le matériau employé pour remplir la latte métallique soit un de ceux énumérés ci- haut comme choix de couche de liaison.
- Poser des croix de St-André ou préférablement des dormants transversaux entre les soliveaux.
- Se référer aux « Notes à l'intention des professionnels » et au détail 301MJ-2016-2017
- Pour les installations effectuées selon le Détail C, poser les soliveaux légèrement plus bas que ceux des planchers adjacents afin d'accommoder les niveaux en fonction de l'épaisseur requise pour l'installation des carreaux ou poser une bande de transition aux points de rencontre du carrelage et des autres revêtements de sol.
- Les lits de mortier de 25 mm d'épaisseur sont acceptables dans les endroits résidentiels seulement. Le sous-plancher doit avoir une épaisseur minimale de 16 mm.
- La déflexion ne doit pas dépasser L/720 en portée pour les installations de pierres naturelles et de certains carreaux plus grands que 300 mm x 300 mm.
- Des membranes de désolidarisation plus épaisses peuvent être appliquées sur des charpentes composées de solives ou soliveaux en forme de « I » espacés de 600 mm c. à c. et d'une seule couche de contre-plaqué d'une épaisseur minimale de 20 mm.
- Membrane de désolidarisation - Suivre les recommandations du fabricant. S'il vous plait, voir la page 29 pour plus de renseignements.